

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP12-2025, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin d'ajouter une exception aux frais de parcs pour les projets de logements abordables »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 5 mai 2025, a adopté le premier projet de règlement numéro PP12-2025, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin d'ajouter une exception aux frais de parcs pour les projets de logements abordables ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 28 mai 2025, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de prévoir que les frais de parc ne s'appliquent pas à une opération cadastrale relative à un projet de logement abordable.
4. Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.
6. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, ce 9 mai 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 9 mai 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 9 mai 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier